

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

Séance du 26 JUIN 2000
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 33

Tous les délégués

sauf

MM. ATZENHOFFER, GROSS, BABILON, Mme DURAND-HEYMES -excusés-
M. WEISS A. qui étaient représentés respectivement par MM. RAUSCHER,
FEIG, SCHERTZ, HOCH, KEMPF.

MM. TIMMEL, HOLTZMANN, WINLING, ZINCK, BUCHERT, -excusés-
MM. MEYER Ch., MESSMER, BAUMANN, Mme MAECHLING.

DEL. N° 16 /1999-2000

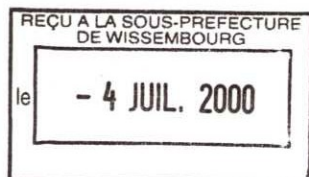
**OBJET : VALIDATION DE L'OPTION CHAUFFERIE BOIS POUR LA REALISATION DU CENTRE
D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN ET LANCEMENT D'UNE
ETUDE DE FAISABILITE**

Le Président fait part au Conseil Communautaire de la proposition du Comité de Pilotage d'étudier l'option chaufferie bois pour la réalisation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein.

Afin de s'assurer de la faisabilité de cette option et d'élaborer les dossiers de demandes de financement complémentaires à présenter à la Région Alsace et à l'ADEME, il convient d'engager une étude de faisabilité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise le Président à engager les consultations pour la réalisation d'une étude de faisabilité de l'option chaufferie bois pour le centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein ;***
- donne délégation au Bureau pour l'attribution du marché à conclure ;***
- charge le Président de solliciter les aides financières auprès de la Région Alsace et de l'ADEME ;***
- autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 juin 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL